

Les consommateurs sont confrontés à des risques plus nombreux que jamais en raison de produits de contrefaçon

- En Belgique, 8 % des consommateurs ont déjà été conduits abusivement à acheter un produit de contrefaçon
- Les produits de contrefaçon peuvent présenter de graves risques pour la santé et la sécurité
- La part des produits de contrefaçon dans les importations de l'UE s'établit à 6,8 %, pour un montant de 121 milliards d'EUR
- À l'échelle mondiale, le volume de produits pharmaceutiques de contrefaçon commercialisés atteint un montant de 4 milliards d'EUR

Selon l'étude [«Les citoyens européens et la propriété intellectuelle»](#) (PI) réalisée par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, les consommateurs éprouvent toujours des difficultés à discerner les produits authentiques des produits de contrefaçon.

Près de **un Européen sur 10 (9 %) a déclaré avoir déjà été conduit abusivement à acheter des produits de contrefaçon**, à cet égard, des différences significatives apparaissent entre les États membres de l'UE. Les pays connaissant une proportion plus élevée de consommateurs dupés sont la Bulgarie (19 %), la Roumanie (16 %) et la Hongrie (15 %). En revanche, la Suède (2 %) et le Danemark (3 %) occupent le bas de ce tableau statistique de l'UE. La Belgique se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne: 8 % des consommateurs belges indiquent qu'ils ont déjà été conduits trompeusement à acheter des produits de contrefaçon.

Dans un contexte mondial où le commerce électronique connaît un prodigieux essor – selon Eurostat, plus de 70 % des Européens ont effectué des achats en ligne en 2020 – la capacité à discerner les produits de contrefaçon reste problématique pour les citoyens de l'UE. Selon l'étude, **un tiers des Européens (33 %) se sont déjà interrogés sur l'authenticité d'un produit dont ils avaient fait l'achat.**

Selon une [étude réalisée conjointement par l'EUIPO et de l'OCDE](#), la part des contrefaçons dans les importations de l'UE s'élève à 6,8 %, ce qui représente pas moins de 121 milliards d'EUR, et aucun secteur, des cosmétiques aux jouets, en passant par le vin et les boissons, l'électronique, les vêtements et même des pesticides, n'est épargné par leur impact. Les produits de contrefaçon peuvent présenter des problèmes graves pour la santé et la sécurité des consommateurs, notamment en raison de l'exposition à des substances chimiques dangereuses et à d'autres risques.

La prise de conscience de la problématique des produits de contrefaçon s'est accrue pendant la crise de la COVID-19. Ce phénomène a été mis en lumière par la **prolifération des médicaments contrefaits**, tels que les antibiotiques et les antidouleurs, et, plus récemment, d'autres produits médicaux comme les équipements de protection individuelle et les masques chirurgicaux, les contrefacteurs tirant profit du manque de connaissances des consommateurs au sujet des traitements et vaccins qui apparaissent.

Outre les risques pour la santé et la sécurité, les contrefaçons entraînent souvent d'autres conséquences néfastes, comme des infractions à la sécurité et des pertes financières.

Le piratage numérique est également un marché lucratif pour les contrefacteurs. La télévision sur l'internet (TVIP) représente une source de pertes importantes. Au sein de l'UE, les fournisseurs de contenus télévisés illicites sur l'internet engrangent des recettes de près d'un milliard d'EUR par an, ce qui porte préjudice aux créateurs de contenu et aux entreprises licites.

La criminalité en matière de PI est une activité très lucrative qui implique des groupes criminels organisés. Des éléments de preuve concordants de plus en plus nombreux font apparaître des liens entre la contrefaçon et le piratage ainsi que d'autres formes de criminalité telles que le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, la cybercriminalité ou la fraude.

Christian Archambeau, directeur exécutif de l'EUIPO, s'est exprimé en ces termes:

La propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus précieux de l'Europe et constitue un pilier majeur de son rétablissement économique et social, en particulier pour les petites entreprises. La crise de la COVID-19 a attiré l'attention sur le problème de la criminalité en matière de PI en raison de la hausse du nombre de médicaments et de produits médicaux de contrefaçon, qui constituent un facteur aggravant pour la santé et la sécurité des citoyens. Il s'agit d'une problématique connue de longue date, souvent liée à d'autres types d'activités illégales, qui requiert d'urgence une action ferme et coordonnée. Elle a d'ailleurs récemment été réintégrée parmi les dix priorités de l'Union européenne en matière de lutte contre la criminalité organisée.

PME ET ATTEINTES AUX DROITS DE PI

La contrefaçon n'est pas seulement dommageable pour les consommateurs, elle porte également un préjudice important à l'économie de l'UE et, en particulier, aux petites et moyennes entreprises (PME). Selon le [tableau de bord sur les PME et la propriété intellectuelle](#) publié par l'EUIPO, **une PME sur quatre en Europe affirme avoir été victime d'atteintes à la PI, 25,8 % de ces atteintes concernent les seules PME belges.**

Les entreprises détenant des droits de PI (DPI) tels que des marques ou des brevets ont fait état d'une perte de chiffre d'affaires (33 %), d'une atteinte à leur réputation (27 %) et d'une perte de leur avantage concurrentiel (15 %) en raison d'une violation de leurs droits.

Aujourd'hui, moins de 9 % de l'ensemble des PME de l'UE détiennent des droits de PI. Toutefois, pour celles-ci, la PI apporte de nombreux bénéfices: en effet, les PME qui détiennent des DPI, tels que des brevets, des dessins ou modèles ou des marques, enregistrent des recettes par salarié supérieures de 68 % à celles des autres PME et leurs salariés bénéficient de revenus plus élevés.

Dans le souci de sensibiliser à la valeur de la PI et d'aider les PME à démultiplier leur compétitivité sur le marché, l'EUIPO a mis en œuvre le [programme «Ideas Powered for Business»](#), qui s'appuie notamment sur le [Fonds pour les PME doté d'une enveloppe de 20 millions d'EUR](#), en coopération avec la Commission européenne et les offices de la propriété intellectuelle des États membres. Cette initiative prévoit l'octroi de subventions tant pour les services d'évaluation de la PI que pour 50 % des taxes d'enregistrement des demandes de marques et de dessins ou modèles aux niveaux national, régional ou de l'UE, et aide des milliers de PME à élaborer leurs stratégies en matière de PI en ces temps difficiles.

À PROPOS DE L'EUIPO

[L'EUIPO](#) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent tous deux une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'Union européenne.

[L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre la menace croissante des atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Contacts Presse

Service de communication de l'EUIPO

Tél.: +34 653674113

press@euipo.europa.eu